



poudre pour solution buvable en sachet

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament.

Elle contient des informations importantes pour votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien.
- Si les symptômes s'aggravent ou persistent, consultez un médecin.
- Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si vous ressentez un des effets mentionnés comme étant grave, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

Dans cette notice :

1. Qu'est-ce que MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet ?
3. Comment prendre MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet ?
6. Informations supplémentaires.

1. QU'EST-CE QUE MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?

Supplément minéral.

Ce médicament contient du magnésium.

L'association d'un certain nombre des symptômes suivants peut évoquer un déficit en magnésium :

- nervosité, irritabilité, anxiété légère, fatigue passagère, troubles mineurs du sommeil,
- manifestations d'anxiété, telles que spasmes digestifs ou palpitations (cœur sain)
- crampes musculaires, fourmillements

L'apport du magnésium peut améliorer ces symptômes.

En l'absence d'amélioration de ces symptômes au bout d'un mois de traitement, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet ?

Si votre médecin vous a informé(e) d'une intolérance à certains sucres, contactez-le avant de prendre ce médicament.

Ne prenez jamais MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet dans les cas suivants :

- si vous avez une atteinte rénale sévère.
- si vous êtes allergique (hypersensible) à la substance active ou à l'un des composants contenus dans MAG 2.

Faites attention avec MAG 2 poudre pour solution buvable en sachet :

Mises en garde spéciales

L'utilisation de ce médicament est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au fructose, un syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou un déficit en sucrase/isomaltase (maladies héréditaires rares).

Précautions d'emploi

Le dosage n'est pas adapté pour le nourrisson de moins de 12 kg (environ 2 ans).

EN CAS DE DOUTE IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Prise ou utilisation d'autres médicaments :

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Grossesse et l'allaitement :

Grossesse

Ce médicament ne sera utilisé pendant la grossesse que sur les conseils de votre médecin.

Si vous découvrez que vous êtes enceinte pendant le traitement, consultez votre médecin car lui seul peut juger de la nécessité de le poursuivre.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Allaitement

Ce médicament passe dans le lait maternel, en conséquence l'allaitement est à éviter pendant le traitement.
Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Liste des excipients à effet notoire : saccharose

3. COMMENT PRENDRE MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet ?

Posologie

Chez l'adulte : 2 sachets par jour.

Chez l'enfant : 9,6 à 28,8 mg/kg/j, soit 1 à 2 sachets par jour.

Mode et voie d'administration

Voie orale.

Les sachets doivent être dissous dans un grand verre d'eau, à répartir de préférence en plusieurs prises avant ou au cours des repas.

Durée du traitement

Le traitement ne doit pas être prolongé au-delà d'un mois.

Si vous avez pris plus de MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet que vous n'auriez dû :

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous oubliez de prendre MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet :

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose simple que vous avez oublié de prendre.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet, notamment diarrhées, douleurs abdominales, réactions de type allergiques.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

5. COMMENT CONSERVER MAG 2 poudre pour solution buvable en sachet ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet après la date de péremption mentionnée sur le sachet ou la boîte.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères.

Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Que contient MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet ?

La substance active est :

Pidolate de magnésium*.....2,250 g

*ou pyrrolidone carboxylate de magnésium.

correspondant à magnésium.....0,184 g

Pour un sachet de 6 g.

Ce produit apporte 184 mg de magnésium élément par sachet, soit 7,60 mmol de magnésium.

Les autres composants sont :

Saccharine sodique, acide citrique monohydraté, saccharose, arôme citron.

Qu'est-ce que MAG 2, poudre pour solution buvable en sachet et contenu de l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de poudre pour solution buvable.

Boîte de 30 sachets.

Titulaire/exploitant

COOPERATION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE

place Lucien Auvert - 77020 Melun cedex

Fabricant

LABORATOIRES MACORS

Rue Des Caillottes - ZI Plaine des Isles - 89000 Auxerre

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est le 13 décembre 2010.

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'Afssaps (France).